

**ASSEMBLEE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER PEREIRE-MALESHERBES**  
**De nouveaux aménagements pour le quartier**

Le 12 octobre 2022, à 19h00  
Ecole élémentaire Saussure- 101, rue de Saussure

**Élus et acteurs présents :**

- Christophe LEDRAN, adjoint au Maire du 17<sup>e</sup>, délégué au conseil de quartier Pereire-Malesherbes ;
- Alix BOUGERET, 1<sup>ere</sup> adjointe au Maire du 17<sup>e</sup>, en charge de la culture ;
- Pierre-François LOGEREAU, adjoint au Maire du 17<sup>e</sup> ;
- Sonia HAZARABEDIAN, conseillère du 17<sup>e</sup> ;
- Pedro PEREIRA, adjoint au bureau des Arts, Direction des affaires culturelles (DAC) ;
- Fabienne GASECKI, Cheffe de la DET 3, Service du Paysage et l'Aménagement, Direction des Espaces verts et de l'Environnement (DEVE) ;
- Samuel TORGEMAN, artiste.



**Introduction :**

**Christophe LEDRAN** introduit l'Assemblée citoyenne en rappelant que celle-ci a vocation à présenter un état des lieux des nouveaux équipements qui ont été installés dans le quartier, qu'il s'agisse du plan artistique ou du plan sportif.

Il rappelle brièvement les points figurant à l'ordre du jour ainsi que les divers intervenants. Il précise que le point concernant les équipements sportifs qui vont prendre place sur la petite ceinture Pereire sera effectué par Fabienne GASECKI pour la DEVE. Il se réjouit également de la présence de Pedro PEREIRA, représentant la DAC, pour la présentation du projet artiste du Tunnel Berthier et de Samuel TORGEMAN, l'artiste ayant réalisé la fresque de *street art* du grand porche de la rue de Saussure.

**Alix BOUGERET** ajoute que cette fresque de la rue de Saussure et le projet du tunnel Berthier s'inscrivent dans la politique culturelle impulsée, depuis le début de la mandature, par la mairie du 17<sup>e</sup> qui souhaite créer un parcours d'art urbain dans des sites identifiés. À ce titre, elle salue le travail

effectué par la mission territoire et le bureau des arts visuels, notamment en termes d'identification des sites et de suivi des projets.

Avant de céder la parole à la DAC, **Christophe LEDRAN** rappelle que le projet du tunnel Berthier est relativement ancien. Il est en gestation depuis plus de cinq ans, depuis l'inauguration du tramway porte d'Asnières, le 24 novembre 2018. À cette époque, quatre grands projets artistiques devaient orner le parcours du tramway, dont celui du tunnel Berthier qui devrait aboutir dans quelques mois.

#### 1- Projet artistique du tunnel Berthier :

**Pedro PEREIRA (DAC)** rappelle qu'à l'occasion du prolongement du tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières, la Ville de Paris a souhaité renouveler l'accompagnement artistique initié sur les précédents tronçons.

En concertation avec les riverains, les associations de quartier, les artistes, et sous le contrôle d'élus et de divers services (Ville de Paris, mairies des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, mission tramway, RATP), quatre sites ont été retenus pour accueillir des projets dont le pont-rail du tunnel Berthier.

Il s'agit de faire en sorte que la traversée devienne une expérience agréable et attrayante, en considérant prioritairement le point de vue du piéton, sans pour autant négliger la perception qu'en auront les autres usagers (usagers du tramway, automobilistes, cyclistes).

Il est donc impératif que le projet retenu combine les aspects esthétiques et sécuritaires.

Après avoir rappelé les diverses modalités de la consultation, notamment le fait que la démarche artistique doit être en adéquation avec les objectifs de l'opération et les caractéristiques du site, Pedro PEREIRA évoque le projet lauréat.

Le groupement retenu est *Crossed Lab*, qui réunit une entreprise de production et de valorisation d'œuvres d'art et l'artiste Olivier RATSI proposant un projet sobre et élégant.

Il s'agit d'un hommage au prisme de Newton et il constituera une expérience chromatique et lumineuse dans un quartier très monochrome (cf. ci-dessous).



Ce sont des panneaux en aluminium de 22 teintes différentes, disposés en dent de scie. La longueur des panneaux est de trois mètres pour une hauteur 0,75 m. Ils seront installés à trois mètres de hauteur afin de les préserver des actes de vandalisme.

**Un intervenant** s'enquérant de l'éclairage, Pedro PEREIRA précise qu'aucun éclairage spécifique du projet n'a été envisagé. Cependant, un nettoyage régulier des lampadaires sera organisé afin de nettoyer la poussière qui s'accumule et qui atténue la luminosité.

L'entretien et la conservation de l'œuvre seront assurés par un service de la DAC, en charge de la conservation et de la préservation des œuvres. Il s'effectuera en fonction des notices techniques des matériaux et des modes d'entretien fournis.

Il est rappelé que la DAC dispose d'une enveloppe annuelle dédiée à la restauration des œuvres.

**Un intervenant** demande s'il est envisagé de réparer l'éclairage diurne du tunnel qui fonctionne mal et donne un aspect lugubre au projet, même durant la journée.

**Christophe LEDRAN** ne l'ignore pas et assure que les lampadaires bénéficieront d'un nettoyage complet avant l'installation du projet qui ne bénéficiera pas d'un éclairage spécifique.

En termes de calendrier, il est prévu d'installer le projet lauréat en janvier 2023 au plus tard. Pour l'installation, la durée du chantier est estimée à 10 jours. Les modalités d'intervention seront étudiées avec la STV.

**Joël MORVAN**, conseiller de quartier, a eu l'occasion de suivre ce sujet depuis près de cinq ans, en collaboration avec la DAC et la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement. Le tunnel Berthier passe en dessous des treize voies de la gare Saint-Lazare. Il s'agit d'un souterrain de 140 mètres de long sur 60 mètres de large, n'ayant jamais bénéficié d'un quelconque éclairage, depuis sa construction, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Il évoque également un certain nombre de difficultés juridiques : en effet, si le passage des véhicules et des piétons relève de la Ville de Paris et de la préfecture de police, les murs et le plafond appartiennent à la SNCF.

Il confirme que l'éclairage diurne est insuffisant et note la dégradation des voutes qui n'ont pas été entretenues depuis des décennies. Interpellée sur le sujet, la SNCF a répondu que l'entretien des voutes était prévu à partir de 2035. Quant aux murs, un léger nettoyage est assuré de manière irrégulière.

Par ailleurs, Joël MORVAN rappelle que la SNCF s'oppose à ce qu'un matériel soit fixé sur les murs ou sur la voute. Par conséquent, il était nécessaire que l'artiste identifie un système, approuvé par la DAC et par les autres interlocuteurs cités, tenant compte de ces restrictions, ce qui explique l'important temps de gestation de ce projet.

Il se félicite que ce projet puisse enfin voir le jour, en ce qu'il permettra d'égayer un passage relativement sinistre et tient à remercier la DAC et la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement pour son soutien sans faille, au cours de ces années. Il espère que l'entretien de cette œuvre sera à la hauteur et permettra aux riverains d'en profiter pleinement.

Des contacts ont été pris avec l'équipe du Fonds d'art contemporain Paris collections pour envisager une stratégie de médiation. Une visite de présentation de l'œuvre aux riverains pourra être organisée dans ce cadre.

## 2- Fresques de street art rue de Saussure et passage Christine de Pisan :

**Alix BOUGERET** rappelle que les réalisations des fresques de street art rue de Saussure et passage Christine de Pisan se sont inscrites dans le cadre du projet « *De l'art urbain dans le 17<sup>e</sup>* », lauréat au budget participatif 2018, dont l'objectif consistait à renforcer la présence du street art dans le 17<sup>e</sup>. La



Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement, après avoir sélectionné les artistes en partenariat avec Olivier Landes (Art en ville), a soumis aux votes des habitants, du 21 mars au 6 avril 2022, les différentes esquisses proposées.

Les habitants étaient invités à départager trois esquisses de projets pour chacune des deux fresques. Alix BOUGERET évoque une contribution totale de 285 personnes.

- La réalisation de ces deux fresques a eu lieu durant l'été 2022.

Pour la rue de Saussure, la seconde esquisse proposée par l'artiste, Samuel TORGEMAN, est arrivée largement en tête en recueillant 46 % des votes (cf. ci-dessous).



- L'artiste, **Samuel TORGEMAN**, précise que ce lieu présente des similitudes avec le tunnel Berthier. Il s'agit d'un lieu de passage. Le propre d'un lieu de passage est que l'on ne s'y arrête pas et il espère que les habitants du quartier prendront le temps de faire une halte pour contempler cette œuvre et l'interpréter comme ils l'entendent.

Pour le passage Christine de Pisan, la première esquisse proposée par l'artiste TELLAS est arrivée en tête en recueillant 51 % des votes (cf. ci-dessous).



**Christophe LEDRAN** rappelle que des fresques du même type ont été développées, depuis des années, au sein de la résidence Jacques BALMA, au 164 rue de Saussure. Elles illustrent l'importance que la mairie accorde à l'art urbain.

### 3- Futurs aménagements sportifs de la petite ceinture Pereire

**Fabienne GASECKI (DEVE)** rappelle qu'à la suite de l'ouverture des premiers tronçons de la Petite Ceinture, dont l'objectif était d'accueillir le public puis d'évaluer le complément d'usage à mettre en place en lien avec les collectifs présents sur les sites, un budget participatif « Poursuivre l'ouverture au public de la petite Ceinture » a été voté en 2019, avec un budget global de 3,8 M€.

La promenade a été ouverte depuis la fin du mois de juillet 2019. Il s'agit d'un sentier ferroviaire de 713 mètres de long depuis la rue de Saussure. Elle évoque la création de deux accès avec l'implantation d'escaliers rue de Saussure et rue Tocqueville et la réalisation d'un cheminement de 2m70 de large sur la voie extérieure.

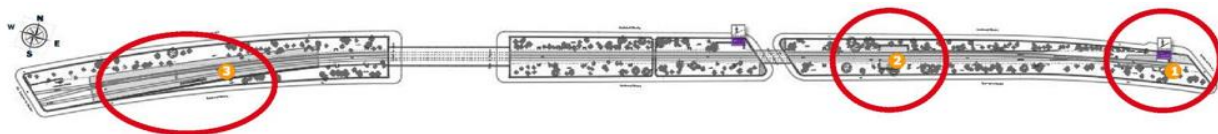
Il s'agit d'un site au calme, à l'écart du tumulte de la ville. Il constitue un îlot de fraîcheur très arboré et apprécié en été pour sa perspective ouverte et dégagée. C'est également un espace linéaire dévolu à la promenade, déjà utilisé aussi par les joggeurs et par les propriétaires de chiens (usage en laisse toléré).

Concernant les points à améliorer, Fabienne GASECKI reconnaît qu'il s'agit d'un site sous-fréquenté par manque d'attractivité et note un réel manque de mobiliers d'assise. Les nouvelles demandes d'équipements sont à intégrer dans ce cadre paysager très particulier, en veillant à ne pas l'encombrer ou trop l'artificialiser afin de ne pas le banaliser.

**Une intervenante** estime que les accès ne sont pas praticables par les personnes âgées, ce qui explique la sous-fréquentation. Elle suggère d'installer des ascenseurs.

- **Fabienne GASECKI** explique que les ascenseurs ne constituent pas une solution miracle, car ces équipements imposent de réelles contraintes techniques en termes d'entretien et sont régulièrement vandalisés (cf. tronçon du 15<sup>e</sup> arrondissement).

Évoquant l'intégration de nouveaux usages en conservant le caractère paysager et le rôle majeur de corridor écologique de la Petite Ceinture, Fabienne GASECKI évoque trois zones potentielles (cf. schéma ci-dessous) choisies pour répartir les mobiliers le long de la promenade sans trop impacter son paysage. Il s'agit d'équipements autour des usages sportifs et de mobiliers d'assises.



- À l'entrée de la promenade, une ancienne plateforme technique abandonnée pourrait accueillir des modules.
- Une deuxième zone avec deux anciennes alcôves de sécurité existantes permettant une bonne intégration de futurs mobiliers sans trop parasiter la perspective.
- La troisième zone est située au fond de la promenade, aujourd'hui en impasse, ce qui permettrait d'y amener du public en installant des jeux et des agrès sportifs.

Concernant les équipements sportifs, Fabienne GASECKI évoque l'installation d'un parcours santé et d'escalade composé d'équipements multiples tels que des bancs de gymnastique ou des barres de traction.

Concernant les assises, il est nécessaire que ces mobiliers s'intègrent bien dans l'esprit de la petite ceinture, en bois et d'aspect naturel.

Le banc de droite (cf. photographie de droite) a été conçu comme un hommage au passé ferroviaire de la petite ceinture. Le paysagiste qui a dessiné ce banc a utilisé d'anciennes traverses taillées pour en faire des assises.

Ces assises seront également complétées par des bancs plus classiques et confortables (cf. banc de gauche).



Plusieurs intervenants ayant fait part de leur désapprobation à l'égard du choix du banc de droite, jugé très peu confortable, **Christophe LEDRAN** indique que la mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement s'est clairement opposé à l'installation du banc de droite, trop peu confortable, notamment pour les personnes âgées. Cette demande a été prise en compte.

**Une intervenante** ayant soulevé la question de la sécurité du site, Fabienne GASECKI rappelle qu'il s'agit d'un ancien site industriel. Par conséquent, des diagnostics de sécurité ont été menés. Toutefois, elle précise que, s'agissant d'un site naturel, les critères diffèrent de ceux qui sont ordinairement appliqués dans les parcs et jardins.

- Les escaliers et le cheminement sont aux normes, mais un certain nombre de mobiliers de la SNCF ont été maintenus pour rappeler le passé ferroviaire du site.

#### 4- Point budget participatif :

**Christophe LEDRAN** indique que les quatre projets lauréats sont les suivants :

- Vers plus de vert dans le 17<sup>e</sup>
- Sécuriser les carrefours dangereux et les abords des écoles
- Rénovons les écoles du 17<sup>e</sup>
- Des locaux équipés pour un quartier plus solidaire (Quartier Politique de la Ville)

Les deux premiers projets concernent notamment le quartier Pereire-Malesherbes.

Le projet *Vers plus de vert dans le 17<sup>e</sup> !* consiste à développer la végétalisation, agrémenter les espaces verts du 17<sup>e</sup> et favoriser la biodiversité au travers de nombreuses réalisations, dont :

- La végétalisation d'un mur rue Christine de Pisan ;
- La création de bacs de jardin partagé et réhabilitation du tunnel de la coulée verte ;
- L'aménagement d'une partie de la friche rue Grappelli (jardin partagé, compost, etc.).

Le projet *Sécuriser les carrefours dangereux et les abords des écoles* consiste à sécuriser certains carrefours dangereux pour faciliter les différentes mobilités, à sécuriser les sorties et les abords d'écoles et de crèches et à réaliser des marquages ludiques, dont :

- Réorganisation des feux et reprise du marquage vélo au croisement Villiers/Prony.

Personne ne demandant plus la parole, Christophe LEDRAN remercie les participants et suggère de lever la séance.

*La séance est levée à 20 h 45.*